

N° 2010-02_3

Objet : Attribution des délégations de pouvoir au Bureau et au Président

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 41
Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisonnelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisonnelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer certaines de ses attributions à une autorité désignée de façon abstraite, c'est-à-dire au Bureau dans son intégralité ou au Président, en tant qu'organes de la Communauté de Communes, à l'exception des attributions suivantes :

- le vote du budget ; l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2010
250210

- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La délégation de pouvoir entraîne un transfert de compétence au profit du délégataire : le Conseil communautaire n'aura plus la capacité de délibérer dans les domaines de compétences qui ont fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Bureau ou au Président.

La délégation de pouvoir permet de confier au Bureau ou au Président des dossiers qui requièrent une forte réactivité. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant:

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations de pouvoir proposées par le Bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er - de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ; ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article), et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire ;

Article 2 - de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme, dans le cadre des compétences exercées par la Communauté de Communes et ce après délégation de la ou des Communes concernées, tel que dans les statuts de la Communauté de Communes.

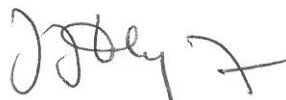
SP.FBL
250010

Article 3 - Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.
Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SP FBL
250210

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_3

Objet : Attribution des délégations de pouvoir au Bureau et au Président

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 41
Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer certaines de ses attributions à une autorité désignée de façon abstraite, c'est-à-dire au Bureau dans son intégralité ou au Président, en tant qu'organes de la Communauté de Communes, à l'exception des attributions suivantes :

- le vote du budget, l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La délégation de pouvoir entraîne un transfert de compétence au profit du délégataire : le Conseil communautaire n'aura plus la capacité de délibérer dans les domaines de compétences qui ont fait l'objet d'une délégation de pouvoir au Bureau ou au Président.

La délégation de pouvoir permet de confier au Bureau ou au Président des dossiers qui requièrent une forte réactivité. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délégations de pouvoir proposées par le Bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er - de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ; ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article), et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire ;

Article 2 - de déléguer au Bureau, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme, dans le cadre des compétences exercées par la Communauté de Communes et ce après délégation de la ou des Communes concernées, tel que dans les statuts de la Communauté de Communes.



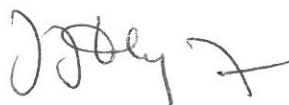
Article 3 - Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HUEST



2010
2010

N° 2010-02_4

Objet : Création des commissions de travail

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président, Jean-Jacques HYEST, INFORME le Conseil Communautaire qu'il a attribué, par arrêtés du 11 février 2010, une délégation de fonction à chaque Vice-président :

- le Développement économique, l'Emploi et l'Aménagement de l'espace à Francis BOURCIER, premier Vice-président,
- le Transport à la demande et les Services à la population à Antoine DEFOIX, deuxième Vice-président,

- la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse à Rose-Marie LIONNET, troisième Vice-présidente,
- les Finances, l'Administration Générale et la Communication à Michel VARLET, quatrième Vice-président. Cette délégation de fonction entraîne de fait une délégation de signatures pour tous les documents comptables (mandats de paiements, titres de recettes et documents s'y rapportant) en cas d'absence du Président.

Par ailleurs, il a également attribué à Francis BOURCIER, premier Vice-président, une délégation de signatures pour tous les documents administratifs.

Le Président rappelle que chaque Vice-président préside une commission dans le domaine de sa délégation. Le Président est membre de plein droit de toutes les commissions.

Par ailleurs, le Président rappelle que l'article L.2143-3 du CGCT prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Cette commission est présidée par le Président de l'établissement et elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences de la Communauté de communes,

VU les délégations de fonction attribuées aux Vice-présidents par le Président par arrêtés du 11 février 2010 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE La création de quatre commissions correspondantes aux délégations de fonction des Vice-présidents, à savoir :

- Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace,
- Transport à la demande et Services à la population,
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,
- Finances, Administration Générale et Communication.

ENTEND la nécessité de créer une commission Accessibilité ;

CHARGE le Bureau d'étudier sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST




COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_5

Objet : Fixation du régime indemnitaire du Président et des Vice-présidents avec délégation de fonction

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougligny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président rappelle qu'une indemnité de fonction peut lui être versée ; ainsi qu'aux Vice-présidents ayant reçu une délégation de fonction.

Le Conseil communautaire doit délibérer pour instaurer ces indemnités, dont les montants maximaux sont fixés par Décret en Conseil d'Etat.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités territoriales qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil d'un Etablissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en

Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

VU l'article R5214-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit les indemnités maximales pouvant être votées par les organes délibérants des communautés de communes pour l'exercice effectif des fonctions de Président ou de Vice-président ;

VUS les arrêtés du 11 février 2010 du Président de la Communauté de Communes portant délégation de fonction aux Vice-présidents ;

ATTENDU que ces membres exercent effectivement leur mission dans le cadre de leur mandat ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est située dans la tranche suivante de population : 10.000 à 19.999 habitants ;

CONSIDERANT que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48.75% pour le président et de 20.63% pour les vice-présidents, soit respectivement un montant maximum brut mensuel de 1844€ pour le président et de 780.34 € pour chaque vice-président ;

CONSIDERANT l'implication des élus et des frais qu'ils peuvent supporter pour préparer, animer ou participer à nombre de réunions et de débats dans le cadre de la Communauté ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau d'attribuer aux Vice-présidents une indemnité de fonction d'une valeur équivalente à 13.22% de l'indice brut 1015, soit un montant brut mensuel de 500 € ;

ATTENDU que le Président actuel, Monsieur Jean-Jacques HYEST, renonce à son indemnité de fonction ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 40 voix pour et une abstention,

DECIDE, à la majorité :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} mars 2010 les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice 1015)	Montants en € (brut mensuel)
Président : 48.75 %	1.844
1 ^{er} Vice-président : 13.22 %	500
2 ^{ème} Vice-président : 13.22 %	500
3 ^{ème} Vice-président : 13.22 %	500
4 ^{ème} Vice-président : 13.22 %	500

Article 2 - Les indemnités de fonction feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, taux ou corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 3 - Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

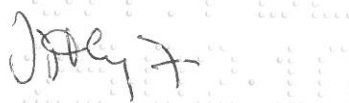
Article 4 - Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



N° 2010-02_6

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats intercommunaux

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 41
Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, ROY Pierre, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE
Philippe, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.5214-21 du CGCT, et pour l'exercice des compétences « Planification territoriale (élaboration, approbation, révision et suivi du SCOT et du schéma de secteur) » et « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté de Communes se substitue aux Communes groupées en syndicats de Communes ou en syndicats mixtes avec des Communes extérieures à la Communauté de Communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING

S'il s'agit d'un syndicat de Communes, ce dernier devient un syndicat mixte au sens de l'article L.5711-1. Ni les attributions du syndicat, ni le périmètre dans lequel il exerce ses compétences ne sont modifiés.

Ce dispositif de représentation-substitution des Communes par la Communauté de Communes s'applique à cinq syndicats :

- le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation Nemours-Gâtinais,
- le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing,
- le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Arville,
- le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers,
- le Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures ménagères.

Désormais, c'est la Communauté de Communes qui adhérera et siègera au sein de ces syndicats. Sa représentation repose sur plusieurs principes :

- La Communauté de Communes est représentée par un nombre de délégués égal à la somme des délégués envoyés par les Communes avant le transfert de compétence (article L5711-3 du CGCT), sauf mention contraire prévue dans les statuts des syndicats.
- En l'occurrence, les statuts du SITOMAP (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers) prévoient d'accorder un délégué par tranche de 1000 habitants entamée. Jusqu'à présent, Gironville (198 hab.) envoyait un délégué, et Beaumont-du-Gâtinais (1.157 hab.) envoyait deux délégués. La Communauté de Communes enverra donc deux délégués pour se substituer à ces deux Communes qui représenteront 1.355 habitants. Les statuts du SITOMAP ne prévoient pas de délégués suppléants.
- Le Bureau propose que les Conseillers municipaux qui représentaient leur Commune au sein du SIEP Nemours-Gâtinais et du Syndicat des ordures ménagères intervenant sur leur territoire communal, qu'ils soient ou non délégués communautaires, aillent désormais représenter la Communauté de Communes au sein des mêmes syndicats.

SIEP Nemours-Gâtinais

En vertu de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de Communes s'étant dotée de la compétence «Aménagement de l'espace », elle se substitue à l'ensemble des Communes membres au sein du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation Nemours-Gâtinais, et ce pour les questions relatives à la Planification territoriale.

A ce titre, le conseil communautaire doit élire 40 délégués titulaires et 40 délégués suppléants pour siéger au sein du syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation Nemours-Gâtinais.

Sont candidats :

Communes	Titulaires	Suppléants
Arville	M. TOMEK Alain Mme DUBOIS Brigitte	M. SEVESTRE Didier Mme THIBAUT Anne
Aufferville	Mme CLAISE Cécile M. CHABANNE Philippe	Mme ROLLIN Véronique M. VALLERY Thierry
Beaumont-du-Gâtinais	M. MONCEL Hugues M. TRIFFAULT Jean-Luc	Mme GALLIANO Muriel M. THIERRY Jean-Pierre
Bougligny	M. BILLARD Vincent Mme BENARD Carole	M. JOURANDON Alain Mme TIMBERT Sandra
Bransles	M. JUTEAU Ivan Mme RAFFIN Christiane	M. BRAVAL Michel M. ROY Pierre
Chaintreaux	M. CHACHIGNON Jean-Noël Mme SOUQUE Marie-Claude	M. MORIN Gérard Mme NOUVELLON Sophie
Château-Landon	Mme PINGUET Pascale M. STRANART Gilles	M. DEFOIX Antoine M. CARROUJE Daniel

Chenou	Mme JOLY Corinne Mme MATHIEU Guislaine	M. GANDRILLE Pierre M. GANDRILLE Yves
Egreville	Mme MORIN Marie-Paule M. RAMUS Claude	M. COTTENCIN Gilles M. BASCHET Bruno
Gironville	M. GUYARD Michel M. BARDEY Guillaume	M. POCHON Didier M. GUYARD Lucien
Ichy	M. LE MOUROUX Alain M. REDON Alain	M. THEROLLE Patrick Mme CHEREAU Cynthia
Lorrez-le-Bocage Préaux	M. VARLET Michel M. SOCQUARD Philippe	M. GALLOIS Claudy M. ZERBIN Laurent
Madeleine-sur-Loing (la)	M. HYEST Jean-Jacques M. LAPKOFF Valérian	M. ROQUES Gilles M. THILLOU Damien
Maisoncelles-en-Gâtinais	M. BILLARD Daniel M. GUYON Bruno	M. GARLAND Maurice M. GONCALVES Thierry
Mondreville	M. FOSSAERT Yves M. TISSOT François	Mme BARBOSA Bernadette M. CHAUSSY Christian
Obsonville	Mme BRIDET Hélène Mme DEWULF Aurélie	Mme THOREAU Ghislaine Mme COUSIN Herminia
Poligny	M. AUDE Jean-Pierre M. DECORNOY Thierry	M. BELMIALI Gérard M. REMACLE André
Souppes-sur-Loing	M BABUT Pierre M. BOURCIER Francis	Mme SANCHEZ Véronique M. MONOD Pierre
Vaux-sur-Lunain	M. CHIANES Vincent Mme PRIEUX Laurence	M. HOULEZ Thomas Mme LAUMAIL Christiane
Villebéon	M. GUILHAUMON Sylvain M. SIMONET François	M. ROUILLE Jean-Yves M. JOMAT François

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des délégués ci-dessus mentionnés.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing,

En vertu de l'article L.5214-21 du CGCT, la communauté de Communes s'étant dotée de la compétence «Collecte et Traitement des Résidus ménagers », elle se substitue aux Communes d'Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny et Souppes-sur-Loing au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing.

A ce titre, le conseil communautaire doit élire 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing.

Sont candidats :

Communes	Titulaires	Suppléants
Aufferville	Mme ROLLIN Véronique M. SAYDE Thierry	Mme GOURDET Ginette Mlle MORISSEAU Aline
Bougligny	Mme LIONNET Rose-Marie M. BARTHELEMY Jean-Benoist	M. JOURANDON Alain Mme TIMBERT Sandra
Bransles	M. JUTEAU Yvan M. ROY Pierre	M. AUDY Thierry M. GOURDET David
Chaintreaux	M. BOYER Pierre	M. CHACHIGNON Jean-Noël

	M. CARPENTIER Charles	Mme SOUQUE Marie-Claude
Château-Landon	M. DEFOIX Antoine M. COURTAY Gilles	M. REDON Ludovic M. STRANART Gilles
Chenou	M. CHAMBRUN André M. GANDRILLE Yves	Mme MATHIEU Guislaine M. PELLETIER Patrick
Egreville	M. BERTHELOT Michel Mme FILLION Martine	M. BECQUET Cyril M. VERMEULEN Régis
Madeleine-sur-Loing (la)	Mme VINCENT Claudette M. ROQUES Gilles	M. THILLOU Damien M. LAPKOFF Valérian
Maisoncelles-en-Gâtinais	Mme DELAHAYE DE MAULDE Sabine M. MOULIE Christophe	M. DOUPHY François M. COUTRET Stéphane
Mondreville	M. FIGUS-NOIROT Franck Mme FROT Nicole	Mme BARBOSAT Bernadette M. HUREAU Jean-Claude
Poligny	M PAPOUGNOT Gérard M. BOURON Henri	Mme CHAMBILLE Isabelle M. DECORNOY Thierry
Souppes-sur-Loing	M. MONOD Pierre M. COCHEPIN Philippe	Mme DEROIN Dominique M. MARTIN Patrice

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des délégués ci-dessus mentionnés.

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Arville,

En vertu de l'article L.5214-21 du CGCT, la Communauté de Communes s'étant dotée de la compétence «Collecte et Traitement des Résidus ménagers », elle se substitue aux Communes d'Arville, Ichy et Obsonville, au sein du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Arville.

A ce titre, le conseil communautaire doit élire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'Arville.

Sont candidats :

Communes	Titulaires	Suppléants
Arville	Mme THIBAUT Anne M. DETEIX Denis	Mme LECRU Danièle M. AUDEBERT Sylvain
Ichy	M. POISSON Gérald Mme CHEREAU Cynthia	Mlle THORREAU Mélanie M. THEROLLE Patrick
Obsonville	M. COURTOIS Hervé Mme THOREAU Ghislaine	M. GUINET Bernard Mme MARIE Monique

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des délégués ci-dessus mentionnés.

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers,

En vertu de l'article L.5214-21 du CGCT, la communauté de Communes s'étant dotée de la compétence «Collecte et Traitement des Résidus ménagers », elle se substitue aux Communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville, au sein du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers.

Etant ENTENDU que

les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Pithiviers prévoient d'accorder un délégué par tranche de 1000 habitants entamée ;

Les statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Pithiviers ne prévoient pas de délégués suppléants ;

2018

Que les deux Communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville représentent 1.355 habitants ;
Le conseil communautaire doit élire 2 délégués titulaires pour siéger au sein du syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Pithiviers.

A ce titre, sont candidats :

Communes	Titulaires
Beaumont-du-Gâtinais	M. TRIFFAULT Jean-Luc
Gironville	M. POCHON Didier

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des délégués ci-dessus mentionnés.

Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures ménagères.

En vertu de l'article L.5214-21 du CGCT, la communauté de Communes s'étant dotée de la compétence «Collecte et Traitement des Résidus ménagers », elle se substitue aux Communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon, au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures ménagères.

A ce titre, le conseil communautaire doit élire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures ménagères.

Sont candidats :

Communes	Titulaires	Suppléants
Lorrez-le-Bocage	Mme HURTAULT Claude M. BATTENDIER Christian	Mme GRIERE Christiane M. CARIOU Gérard
Vaux-sur-Lunain	M. CHIANESE Vincent M. BOUSSER Patrick	M. REINE Michel Mme PRIEUX Laurence
Villebéon	M. SIMONET François M. ROUILLE Jean-Yves	M. JOMAT François M. GUILHAUMON Sylvain

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la liste des délégués ci-dessus mentionnés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_7

Objet : Création d'un poste d'attaché territorial

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougligny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président, rappelle que le 11 janvier dernier, le Conseil communautaire a délibéré pour la création d'un poste de technicien territorial supérieur, afin de recruter au plus vite l'agent de développement local de la Communauté de communes.



Néanmoins, il propose au Conseil communautaire de délibérer pour l'ouverture d'un poste d'attaché territorial afin de remplacer ce poste de technicien territorial supérieur. En effet, la fiche de poste de l'agent de développement correspond au statut d'attaché territorial.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} - De supprimer le poste de Technicien territorial supérieur à temps plein créé par la délibération du 11 janvier 2010 ;

Article 2 - De créer un poste d'Attaché territorial à temps plein à partir du 1^{er} mars 2010 ;

Article 2 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes au chapitre 012 ;

AUTORISE le Président :

à signer toutes pièces nécessaires à ce recrutement,

à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion,

à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_8

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSEY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougligny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le 11 janvier dernier, le Conseil communautaire a délibéré pour la création d'un poste de rédacteur territorial afin de recruter un agent administratif et financier. Cependant, les tâches envisagées dans cette fiche de poste pourraient être prises en charge par un agent du cadre des adjoints administratifs présentant les compétences et l'expérience requises.

C'est pourquoi le Président propose la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou

établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Communautaire, **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er - De créer à compter du 1er février 2010 un poste d'adjoint administratif de première classe à temps plein ;

Article 2 - D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes ;

AUTORISE le Président

à signer toutes pièces nécessaires à ce recrutement ;

à déclarer ce poste vacant auprès du Centre de Gestion ;

à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_9

Objet : Création du régime indemnitaire

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Il appartient au Conseil communautaire de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen du régime indemnitaire applicable aux agents titulaires et non titulaires à titre permanent de chaque cadre d'emploi, dans la limite de celui dont bénéficient les agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.



Le Conseil Communautaire,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 88, 111 et 136 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés, ensemble l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 ;

VU le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

VU le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice des missions des personnels des Préfectures, ensemble l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 ;

VU les décrets 2002-60 du 14 janvier 2002 et 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

VU l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées à certains personnels communaux ;

VU le tableau des effectifs de la Communauté de communes ;

Après en avoir DELIBERE, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} Un régime de primes et d'indemnités est instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que des agents non titulaires relevant de l'article 136 de la loi de 26 janvier 1984 susvisée, occupant un emploi au sein de la Communauté de communes.

Titre I - Filière administrative

Article 2 Est instituée au bénéfice des attachés territoriaux, et rédacteurs territoriaux dont l'indice brut détenu est supérieur à 380, une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux taux moyens prévus par le décret n°2002-63 susvisé, affectés d'un coefficient allant de 1 à 8.

Article 3 Est instituée au bénéfice des adjoints administratifs et des rédacteurs détenant un indice brut inférieur ou égal à 380 une indemnité d'administration et de technicité aux montants de référence prévus par le décret n°2002-61 susvisé, affectés d'un coefficient allant de 1 à 8.

Article 4 Est instituée au bénéfice de l'ensemble des agents relevant des articles 2 et 3 de la présente délibération une indemnité d'exercice des missions versée selon les montants de référence annuels et les coefficients de modulation individuelle prévus par le décret et l'arrêté du 26 décembre 1997 susvisés ; affectés d'un coefficient allant de 0,8 à 3.

Titre II - Primes et indemnités liées à des sujétions particulières

Article 5 Les agents appelés par nécessité de service à accomplir ponctuellement des missions de travaux supplémentaires demandés par l'autorité et dans la limite de 25 heures par mois et par agent bénéficient de l'indemnité horaire instituée par les décrets susvisés.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SARRE
2008

Titre III - Modalités de versement

Article 6 L'indemnité d'exercice des missions est versée semestriellement. Les autres primes et indemnités, lorsqu'elles ne rémunèrent pas un évènement ponctuel, sont versées mensuellement.

Article 7 Il est précisé qu'en cas de congé de maladie des agents, ces indemnités sont supprimées au prorata de la durée d'absence, à concurrence de 1/30^{ème} par jour d'absence.

Article 8 Dans la limite du crédit global, le Président détermine les attributions individuelles selon les critères suivants :

- | | |
|--|--------------------|
| - ponctualité, | - assiduité, |
| - soin du travail confié, | - polyvalence, |
| - compte-rendu, | - suivi de stages, |
| - exécution correcte des ordres reçus, | - discrétion, |
| - rapidité d'exécution, | - performance, |
| - relationnel, | - disponibilité, |
| - esprit d'initiative, | - esprit d'équipe. |

Le montant individuel ne peut toutefois dépasser 8 fois le montant de référence de la catégorie considérée.

Article 9 Il est précisé que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 10 Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2010.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



N°2010-02_10

Objet : Motion de soutien au projet de zones d'activités commerciales et artisanales à Souppes-sur-Loing

Date convocation :
08-02-2010

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Date d'affichage :
08-02-2010

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 41
Votants : 41

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougligny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le projet de zone d'activités commerciales et artisanales porté par la commune de Souppes-sur-Loing, qui démarrera par l'implantation d'un hypermarché, aura un rôle important dans le développement du sud de la Seine-et-Marne. Les enjeux liés à ce projet sont notamment le développement de l'emploi et l'optimisation de l'équipement commercial.



Ce projet sera un véritable moteur pour le développement économique de la Communauté de communes, c'est pourquoi le Conseil communautaire est appelé à soutenir le projet d'implantation d'un hypermarché sur cette zone d'activités commerciales et artisanales à Souppes-sur-Loing.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

CONSIDERANT que le projet d'implantation d'un hypermarché sous l'enseigne AUCHAN à Souppes-sur-Loing est de nature à favoriser le développement économique du bassin d'emploi auquel la Communauté de communes appartient ;

CONSIDERANT que ce projet est susceptible de créer des emplois ;

CONSIDERANT que ce projet est susceptible d'optimiser l'équipement commercial et l'attractivité du territoire ;

VU la délibération prise par le Conseil municipal de Souppes-sur-Loing le 16 novembre 2009 annexée à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 39 voix pour et deux abstentions,

DECLARE, à la majorité,

APPROUVER les termes de ladite délibération,

RECONNAITRE qu'il s'agit d'un projet favorable à l'emploi dans notre région et à la desserte commerciale de notre population,

SOUTENIR l'action entreprise par la commune de Souppes-sur-Loing en vue de la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUPPES-SUR-LOING
2010

SOUPPES Mairie de SOUPPES-SUR-LOING

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau

Conseil Municipal du 16 Novembre 2009
Délibération n° 2009/11/04 :
Autorisation d'implantation commerciale de la société
SCHIEVER: Soutien du Conseil Municipal

TK/SL

L'an deux mil neuf, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SOUPPES SUR LOING, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Pierre BABUT, Maire.**

Etaient Présents :

Monsieur BABUT Pierre, **Maire**,
MM. VILFLOSE Annie, ARNOULD Micheline, MONOD Pierre, VIALETTE Liliane, PREVOST Denis, BERRY Claude; BOURCIER Francis ; Véronique SANCHEZ **Maires Adjoints** ;
MM. AUDOUX Christian, MEUNIER Noëlle, MARTIN Patrice, AUGUSTIN Catherine; RETIF Françoise, COCHEPIN Philippe, LEGUILLON Catherine, CAILLON Michel, LECOINTRE Roger; MELLAL Dénia; Dominique DEROIN ; Martine CHAILLE ; Serge BINAND ; KOENIG Jean-Luc, **conseillers municipaux** ;

Absents excusés : CAMMARATA Gérard (pouvoir à Pierre BABUT); LANFRAY Sandrine (pouvoir à Roger LECOINTRE); NANTET-PARONETTO Patricia, VASSON Jean-Louis; Nathalie CAFFIERS ; Didier BENOIST.

Secrétaire de séance : Denis PREVOST

Date de convocation	Membres du Conseil Municipal	Présents	Procurations	Votants
10/11/09	29	23	2	25

Le Conseil Municipal de Souppes sur Loing

Considérant que la situation économique de la commune et de son voisinage exige de la part de ses élus une action résolue en faveur de l'emploi ;

Considérant que la commune a conçu un plan de développement qui s'articule autour de trois projets majeurs, étroitement complémentaires :

- Un projet de développement urbain, visant à créer de nouveaux logements dans trois secteurs de la commune,
- Un projet de développement économique, visant à créer une vaste zone d'activités,
- Un projet intercommunal, visant à intégrer son développement dans une communauté de communes;

SOUPPES
16 11 09

Considérant que la première étape de création de la zone d'activités consiste dans l'implantation d'une zone commerciale et artisanale, avec la création d'un hypermarché sous enseigne AUCHAN ;

Considérant que les populations de Souppes et de la future communauté de communes souhaitent un accès normal à la grande distribution, que ses commerçants ont souhaité bénéficier d'une opportunité d'amélioration de leur implantation, que ses artisans recherchent une possibilité de demeurer dans la commune ;

Considérant que le projet de la société Schiever répond parfaitement aux objectifs de la commune, qu'il est conforme aux critères prévus par la loi pour l'implantation de nouvelles surfaces commerciales, qu'il est conforme aux règles de l'urbanisme, qu'il est respectueux de l'environnement, qu'il est créateur d'emplois ; qu'il est cohérent avec les orientations d'un schéma d'aménagement de pôle secondaire tel qu'il est prévu au futur SDRIF.

Considérant que la commune de Souppes est investie d'une responsabilité de développement particulière, du fait qu'elle dispose sur son territoire d'une zone de 50 hectares désignée au Schéma directeur de l'Ile de France comme zone de développement prioritaire ; que cette zone est la seule de cette nature dans tout le sud du département ;

Considérant qu'une telle responsabilité l'engage non seulement vis-à-vis de sa population et de celle de la future communauté de communes, mais encore vis-à-vis de l'ensemble de la région ;

Déclare à l'unanimité:

Apporter son soutien à la demande d'autorisation d'implantation commerciale présentée à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) par la société Schiever en vue de l'ouverture d'un hypermarché AUCHAN sur le territoire de la commune ;

S'engager à soutenir la réalisation de ce projet ;

Demander aux membres de la CDAC de ne se déterminer pour prendre leur décision sur la demande de la société Schiever que sur les seuls critères prévus par la loi, à l'exclusion de toute autre considération ;

Accueillir favorablement toute manifestation de soutien en faveur de ce projet de la part des communes de la future communauté de communes.

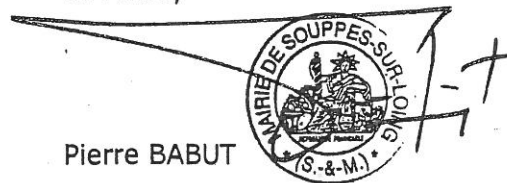
Monsieur le Maire a précisé qu'il sera demandé aux communes de la future communauté de communes Gâtinais Val de Loing de soutenir ce projet.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous les membres présents.

Souppes-sur-Loing, le 16 Novembre 2009.

Le Maire,

Pierre BABUT



SP.FBL
201109

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_11

Objet : **Projet de territoire, Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural et Programme d'actions 2010**

Date convocation :
08-02-2010

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Date d'affichage :
08-02-2010

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 41
Présents : 41
Votants : 41

Commune d'Arville	THIBAUT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougligny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

La Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing signera prochainement un Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (C.L.A.I.R.) avec le Conseil Général, et ce pour une durée de cinq ans.

Ce Contrat C.L.A.I.R. repose sur l'élaboration d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie du Val de Loing et du sud de la Seine-et-Marne. Ce projet de territoire vise à répondre aux enjeux suivants, dans lesquels la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing et la Communauté de communes du

Pays de Nemours se reconnaissent :

- elles souhaitent renforcer l'équilibre entre le dynamisme économique et l'évolution démographique, c'est-à-dire maintenir et développer sur le territoire des emplois adaptés à la population ;
- elles souhaitent renforcer les pôles dynamiques du territoire, et favoriser l'accès de tous les habitants aux équipements et aux services ;
- elles souhaitent préserver et mettre en valeur les espaces naturels et le cadre de vie ;
- elles souhaitent valoriser le territoire du Val de Loing et du sud Seine-et-Marne en s'appuyant sur ses différents atouts.

Vingt-quatre actions constituent un répertoire d'actions qui permettront de :

- Construire une stratégie économique durable à l'échelle intercommunale,
- Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire,
- Et protéger et mettre en valeur l'environnement.

Au fur et à mesure de l'évolution de nos besoins et de nos projets, ces vingt-quatre actions pourront être complétées par nos propositions.

La signature du C.L.A.I.R. permettra à la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing de bénéficier, dès 2010, de subventions pour cofinancer des actions d'investissement et de fonctionnement (à hauteur de 40% la première année - ce pourcentage étant maintenu tout au long de la durée du contrat pour les actions d'investissement).

Les actions qui seront mises en œuvre dans ce cadre permettront donc de répondre aux enjeux de développement du territoire de la Communauté de communes énoncés dans les statuts, pour mémoire :

- le développement économique local et le maintien de l'emploi sur le territoire ;
- la création et le renforcement de l'identité communautaire en s'appuyant sur son caractère rural ;
- l'égalité d'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;
- la préservation et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- la mutualisation des moyens humains et matériels des communes membres.

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer pour adopter les grandes orientations du projet de territoire, pour autoriser le Président à signer le contrat C.L.A.I.R. et pour solliciter le Conseil Général pour les subventions permettant de réaliser le programme d'actions 2010 de la Communauté de communes.

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 afin d'élaborer ce premier programme d'actions annuel, en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires du Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

***VUES** les compétences de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, telles que définies par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009,*

***VU** le projet de territoire annexé à la présente délibération,*

***CONSIDERANT** que les orientations de ce projet de territoire contribuent au développement du bassin de vie, et en particulier du territoire de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing,*

***VU** le programme d'actions 2010 annexé à la présente délibération,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er - D'adopter les grandes orientations du projet de territoire ci-annexé ;

Article 2 - D'autoriser le Président à signer, sur la base de ce projet de territoire, le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural avec le Conseil Général de Seine-et-Marne ;

Article 3 - De mettre en œuvre les opérations identifiées dans le programme 2010 représentant un montant de 286.500 € ;

Article 4 - De solliciter le Conseil Général de Seine-et-Marne et les partenaires associés tels que la



Caisse d'Allocations Familiales, au titre du programme d'actions 2010 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural, pour une subvention de 129.600€, représentant 40% du coût total de l'ensemble des opérations, étant entendu que la création du Relais d'Assistantes Maternelles est subordonnée à l'octroi de l'agrément de la part de la Caisse d'Allocations Familiales et bénéficiera ce faisant d'une subvention particulière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 15 février 2010.

Le Président,
Jean-Jacques HYEST



CAISS
FAMILIALES

Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural - Projet de territoire et programme d'actions

Rappel : le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural

- Signé entre le Conseil Général 77 et la CC Gâtinais-Val de Loing, la CC duPays de Nemours et l'ACVL
- Pour une durée de 5 ans
- Sur la base d'un projet de territoire : enjeux de développement / axes stratégiques / Programme d'actions global
- Pour mettre en oeuvre des actions d'investissement et de fonctionnement : le CG cofinance 40% des actions d'investissement, et 40% des actions de fonctionnement la 1^{ère} année (puis dégressif de 10 points chaque année).

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : le développement du territoire envisagé et souhaité pour l'avenir

- Equilibre entre dynamisme économique et évolution démographique
- Renforcement des pôles dynamiques et égalité d'accès aux équipements et services
- Préservation et mise en valeur des espaces naturels et du cadre de vie
- Insertion dans le dynamisme régional et approfondissement de l'identité territoriale

Axe stratégique	<p>Programme global = actions pouvant être mises en oeuvre dans le cadre du C.L.A.I.R., pendant les 5 ans de contractualisation.</p> <p>Dans le but de répondre aux enjeux de territoire, ce « catalogue » d'actions pourra être complétée au gré des besoins de la Communauté de communes.</p>	<p>Programme d'actions 2010 de la CC Gâtinais-Val de Loing (actions affinées par le groupe de travail C.L.A.I.R. et validées en réunion du 30 novembre 2010)</p>
Axe 1 - Construire une stratégie économique durable à l'échelle intercommunale	<p>Mise en place d'une offre foncière et immobilière adaptée pour les entreprises</p>	<p>Réflexion sur la stratégie de développement économique intercommunale et réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une Zone d'Activités économiques intercommunale à Souppes-sur-Loing</p>
	<p>Anticipation des mutations et soutien à l'économie industrielle</p>	<p>1- Création d'une zone d'activité intercommunale</p> <p>3- Reconstitutions urbaines sur les dents creuses et les friches industrielles</p> <p>4- Mise en oeuvre d'un programme de requalification des zones d'activités existantes</p> <p>5- Développer une offre immobilière adaptée (Ex : hôtel d'entreprises)</p> <p>2- Recrutement d'un animateur économique</p> <p>9- Mise en oeuvre d'une stratégie de promotion économique et touristique du territoire, avec mise en oeuvre d'un plan de communication et réalisation d'un agenda culturel</p>
		<p>Elaboration d'un programme de requalification des Zones d'activités existantes</p>
		<p>Recrutement d'un agent de développement local</p>
		<p>Mise en oeuvre d'un plan de communication - Charte graphique et site Internet</p>

Rappel du programme d'actions annuel 2010 :

Actions	Coûts estimés total	Financements	
		C.L.A.I.R.	CC GVL
Réflexion sur la stratégie de développement économique intercommunale et réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une Zone d'Activités économiques intercommunale à Souppes-sur-Loing	70.000 € (35.000 € réalisés la 1 ^{ère} année, prévus au budget)	28.000 €	42.000 €
Recrutement d'un agent de développement	50.000 €	20.000 €	30.000 €
Elaboration d'un programme de requalification des Zones d'activités existantes	Aucun la 1 ^{ère} année	/	/
Mise en œuvre d'un plan de communication - investissement	45.000 €	18.000 €	27.000 €
Mise en œuvre d'un plan de communication - fonctionnement	14.000 €	5.600 €	8.400 €
Développement de l'hébergement touristique sur le territoire	Aucun la 1 ^{ère} année	/	/
Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal - Investissement	10.000 €	4.000 €	6.000 €
Création d'un Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal - Fonctionnement	37.500 €	30.000 € (dont CAF)	7.500 €
Réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance et de la jeunesse	30.000 €	12.000 €	18.000 €
Etude d'opportunité et de faisabilité d'un service de transport à la demande	30.000 €	12.000 €	18.000 €
TOTAL - Actions CC Gâtinais-Val de Loing	286.500 €	129.600 €	156.900 €
Poste d'agent de coordination C.L.A.I.R. (mise à disposition d'un agent de la CC du Pays de Nemours, à 30% de son temps de travail)	12.000 €	12.000 €	0 € (0 € pour la CC PDN)
TOTAL - avec action mutualisée	298.500 €	141.600 €	156.900 €

2010

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-02_12

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Date convocation :
08-02-2010

Date d'affichage :
08-02-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41

Présents : 41

Votants : 41

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le quinze février, à dix huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer rural de Château-Landon, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne, DETEIX Denis
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie
Commune de Bransles	MARLIN Maryse
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël
Commune de Château-Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain, GUYARD Michel
Commune d'Ichy	PETIT Bernard
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, HUREAU Jean-Claude
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard, BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, VILLEFLOSE Annie, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT PRESENTS, les suppléants :

Commune de Bougigny	AVRIL Pascal
Commune de Bransles	RAFFIN Christiane
Commune de Château-Landon	BARDU Jean-Marie
Commune d'Ichy	DESCHAMPS Sarah
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	BILLARD Daniel

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

JOURANDON Alain, LAGILLE Franck, BEAUHAIRE Philippe, ROY
Pierre, GARLAND Maurice

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que dans les structures intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, ait lieu un débat au Conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.



L'année 2010 étant la première année d'existence de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, le budget de la Communauté de communes devra :

- intégrer des dépenses importantes d'investissement, nécessaires à l'installation effective des services ;
- intégrer des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux dépenses ne pouvant pas être précisément estimées aujourd'hui (dépenses de fonctionnement entre autres) ;
- retranscrire fidèlement les priorités accordées aux différents projets, dans l'objectif double de limiter l'ampleur de la pression fiscale communautaire et de réaliser des projets bénéficiant à l'ensemble du territoire communautaire.

Par ailleurs, il conviendra :

- d'anticiper les projets de la Communauté de communes pour les années à venir, notamment ceux pouvant bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural, et d'anticiper en conséquence l'évolution des statuts ;
- de maîtriser la pression fiscale additionnelle, tout en optimisant la capacité financière de la Communauté de communes pour les années à venir ;
- de maîtriser les charges de fonctionnement de la Communauté de communes, en menant rapidement une réflexion sur la mutualisation des moyens entre la Communauté et les communes-membres.

a) Dépenses de fonctionnement et d'investissement 2010

- *Développement économique et emploi :*
 - réflexion sur la stratégie de développement économique intercommunale, en tenant compte des zones d'activités économiques existantes et des entreprises ou porteurs de projets présents sur le territoire,
 - réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une zone d'activités économiques intercommunale à Souppes-sur-Loing, afin d'obtenir des préconisations d'aménagement,
 - conception des outils de promotion économique du territoire et des outils d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets.
- *Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :*
 - création d'un Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal itinérant (avec recrutement d'un animateur),
 - réflexion sur l'évolution des modes de garde à destination de la Petite Enfance,
 - élaboration d'une politique intercommunale en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse.
- *Transport à la demande et services à la population :*
 - réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un service de transport à la demande intercommunal, jusqu'à la demande de délégation de la part du STIF si les résultats de l'étude sont concluants.
- *Communication :*
 - publication d'une lettre communautaire simplifiée pour la première année, diffusée par l'intermédiaire des bulletins municipaux si possible,
 - conception d'une Charte graphique communautaire, comprenant un logo et des modèles de mise en page pour les documents administratifs quotidiens (couleurs, formes...),
 - conception et réalisation d'un site Internet.
- *Administration générale de la Communauté de commune :*
 - recrutement d'un agent de développement économique local, qui sera chargé à la fois des actions d'animation économique et du suivi des autres projets de développement local (Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Transport à la demande, Communication),
 - recrutement d'un agent administratif et financier, qui sera chargé de la tenue de la comptabilité et de l'exécution du budget, mais aussi du fonctionnement administratif de la Communauté de communes.
- *Contribution au syndicat intercommunal d'étude et de programmation Nemours-Gâtinais, en lieu et place des communes*

→Le coût total de ces opérations d'investissement et de fonctionnement est estimé à **390.000 €**.

- *Contributions aux syndicats des Ordures ménagères :*

La loi permet aux Communautés de communes d'instituer et percevoir la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place des syndicats qui l'ont déjà institué, puis de reverser à ces syndicats les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

Auparavant, trois syndicats percevaient eux-mêmes la TEOM (SICTRM, SIEOM d'Arville et SITOMAP) et le SIRMOTOM demandait des contributions budgétaires aux communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Désormais, la Communauté de communes va percevoir la TEOM pour l'ensemble du territoire communautaire, ce qui lui procurera les recettes nécessaires pour verser aux quatre syndicats les contributions nécessaires à leur fonctionnement.

b) Les recettes de fonctionnement et d'investissement 2010

La Communauté de communes aura plusieurs types de ressources pour faire face aux dépenses d'investissement et de fonctionnement présentées précédemment.

- *Fiscalité propre*

La Communauté de communes va instituer et percevoir une fiscalité additionnelle à celles existantes (perçues par la commune, le Département et la Région) sur les quatre bases de fiscalité locale (bases de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe professionnelle). Les taux de la fiscalité additionnelle intercommunale seront fixés par les services du Trésor Public, au regard d'un produit fiscal attendu estimé lors du vote du budget.

Le montant de ce produit fiscal attendu est aujourd'hui fixé à un maximum de 150.000 €.

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

Le montant de cette DGF intercommunale n'est pas encore connu aujourd'hui (il devrait être communiqué par les services de la Préfecture d'ici deux semaines). Cependant, les simulations réalisées en 2009 à l'aide du logiciel Solidaires permettaient de l'estimer à un montant de l'ordre de 150.000 €.

On rappelle que cette dotation de l'Etat est calculée selon le nombre d'habitants et la richesse fiscale de la Communauté de communes, ainsi que selon son degré d'intégration (importance des compétences transférées et rapport entre la fiscalité intercommunale et la fiscalité communale).

- *Subventions*

La signature du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural avec le Conseil Général de Seine-et-Marne devrait permettre de recevoir des subventions d'un total allant jusqu'à 129.600€, selon les opérations d'investissement et de fonctionnement qui seront effectivement engagées.

Par ailleurs, une demande a été réalisée au Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire, afin de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de communes. L'enveloppe attendue pourra atteindre un montant de 18.000 €, en fonction des investissements effectivement réalisés.

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **ATTENDU** des précisions chiffrées, en particulier sur les recettes de la Communauté de communes, qui seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil communautaire au cours de laquelle seront soumis au vote le budget de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.


Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 15 février 2010.

Le Président,

Jean-Jacques HYEST



Handwritten signature of Jean-Jacques Hyest, the President of the Communauté de communes.

	Stimulation de l'économie résidentielle	<p>6- Adhésion à la plateforme d'initiative locale</p> <p>7- Etude préalable à une opération collective de revitalisation FISAC</p> <p>8- Recrutement d'un chargé de mission tourisme vert et préservation de l'environnement</p> <p>10- Développement de l'hébergement touristique sur le territoire</p>	<p>Développement de l'hébergement touristique sur le territoire</p> <p>Création d'un Relais d'Assistances Maternelles intercommunal</p>
<p>Axe 2 - Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire</p>	<p>11 - Etude préalable pour la création d'un service pour la petite enfance</p> <p>12 - Etude pour la mutualisation des équipements structurants et des offres d'activités dans le cadre d'une politique sportive intercommunale</p> <p>13 - Elaboration d'un Programme local de l'habitat</p> <p>14 - Mise en réseau des bibliothèques</p> <p>15 - Diagnostic et étude préalable à la création d'un cabinet médical et aide à l'installation de nouveaux médecins</p> <p>16 - Diagnostic pour l'adaptation des locaux publics aux personnes handicapées</p> <p>17 - Etude sur les enseignements artistiques</p> <p>18 - Etude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>19 - Amélioration des déplacements sur le territoire (mise en place d'un service de transport à la demande)</p> <p>20 - Etude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale pour les personnes âgées</p> <p>21 - Etude de valorisation patrimoniale et mise en valeur de l'eau, des paysages et des espaces naturels (itinéraires de découverte et signalétique Val de Loing)</p> <p>22 Elaboration et mise en oeuvre d'une politique environnementale intercommunale</p> <p>23 - Diagnostic et étude préalable à la mutualisation intercommunale des moyens humains et matériels</p> <p>24 - Poste d'agent de coordination C.L.A.I.R.</p>	<p>Réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>Etude d'opportunité et de faisabilité d'un service de transport à la demande</p>	<p>Développement de l'hébergement touristique sur le territoire</p> <p>Création d'un Relais d'Assistances Maternelles intercommunal</p>
<p>Axe 3 - Protéger et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie</p> <p>Actions transversales</p>	<p>(mise à disposition d'un agent administratif de la CC du Pays de Nemours, à 30% de son temps de travail - demandes de subventions au CG, préparation programmes d'actions annuels...)</p>		